



## Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2023



*Un parc à chiens a été créé au bas de la route des Montagnards, autour des bâtiments de l'ancien stand de tir.*

### Au Conseil communal

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

En vertu de la loi du 18 février 1956 sur les communes, article 36 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, et du règlement du Conseil communal de Vich, la Municipalité vous présente son rapport de gestion 2023.

Ce document relate la composition du Bureau et des commissions du Conseil communal ainsi que de la Municipalité. Il reprend les activités essentielles de l'année écoulée, les statistiques concernant la Commune, ainsi que les projets réalisés ou en cours de développement pour l'année 2023.

## I. CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2023, le Conseil communal, n'était plus constitué que de 34 conseillers, au lieu des 40 décidés en début de législature. L'organisation d'une élection complémentaire a été demandée à la Préfecture pour début 2024.

Le Bureau du Conseil communal était constitué comme suit :

	<u>1er janvier au 30 juin 2023</u>	<u>1er juillet au 31 décembre 2023</u>
<i>Président</i>	M. Charles de Mestral	M. Christian Bronsil
<i>Vice-président</i>	M. Christian Bronsil	M. Mark Tritten
<i>Secrétaire</i>	Mme Valérie Zeender	Mme Valérie Zeender
<i>Scrutateurs</i>	Mme Belinda Schaer Mme Conceição Danz M. Didier Plüss, suppléant M. Jean-Pierre Sutter, suppléant	Mme Belinda Schaer Mme Conceição Danz M. Didier Plüss, suppléant M. Jean-Pierre Sutter, suppléant

Au 31 décembre 2023, les commissions du Conseil communal étaient les suivantes :

### **Commission de gestion**

<i>Président</i>	M. Cyrille Ghiste
<i>Membres</i>	Mme Margerita Dornier M. Patrick Visinand Mme Conceição Danz A nommer

### **Commission des finances**

<i>Président</i>	M. Mark Tritten
<i>Membres</i>	M. André Jaquet M. Marcel Biedermann M. Marcel Miesen M. Michel Peiris

A l'occasion des trois séances du Conseil communal, la Municipalité a déposé 8 préavis municipaux selon la liste ci-dessous :

#### *Conseil communal du 20 juin 2023*

**Préavis N° 5 / 2022 - 2023** sur l'acceptation des comptes et la décharge sur la gestion pour l'année 2022

**Préavis N° 6 / 2022 - 2023** sur une demande de crédit de construction de CHF 120'000.00 pour les travaux de sécurisation du giratoire de la place Marcel Poncet

#### *Conseil communal du 10 octobre 2023*

**Préavis N° 1 / 2023 - 2024** sur l'adoption du Règlement général de police

**Préavis N° 2 / 2023 - 2024** sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

**Préavis N° 3 / 2023 - 2024** sur une demande de crédit complémentaire de CHF 62'000.00 pour le Plan d'Affectation Communal (PACom)

#### *Conseil communal du 5 décembre 2023*

**Préavis N° 4 / 2023 - 2024** sur l'adoption du budget du ménage communal pour l'année 2024

**Préavis N° 5 / 2023 - 2024** sur la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 104'400.00

**Préavis N° 6 / 2023 - 2024** sur l'établissement d'une zone réservée communale conformément à l'article 46 LATC avec le plan et le règlement de la zone réservée, le rapport d'aménagement, l'avis préliminaire du Canton, l'opposition, le PV de la séance de conciliation et la proposition de réponse de la Municipalité

Toutes ces propositions ont été approuvées par le Conseil communal, hormis le préavis N° 6 / 2022 - 2023 portant sur une demande de crédit de construction de CHF 120'000 pour les travaux de sécurisation du giratoire de la place Marcel Poncet, qui a été refusé.

### **Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales**

*Président* M. Anthony Pinzelli  
*Membres* M. David Murith  
A nommer  
*Suppléant* M. Luigi Longhi

### **Commission des bâtiments**

*Président* M. Claudio Greco  
*Membres* M. Fabrice Sutter  
Mme Nathalie Streit  
*Suppléant* M. Romain Hadorn

### **Commission des routes**

*Président* M. Eric Pasche  
*Membres* M. Paul Gerber  
A nommer  
*Suppléant* M. Stéphane Tomasso

### **Commission des parcs, place de sport et cimetière**

*Président* M. Luigi Longhi  
*Membres* Mme Cynthia Bagnoud  
M. Stéphane Tomasso  
*Suppléant* M. David Maret

### **Commission des affaires régionales**

*Président* M. Roger Brand  
*Membres* M. Stéphane Tomasso  
M. Stéphane Demuynck  
*Suppléant* M. Luigi Longhi

### **Commission d'urbanisme**

*Président* M. Maurice Meyer  
*Membres* M. Roger Brand  
M. Michel Jarraud  
M. Romain Hadorn  
M. David Murith  
*Suppléante* Mme Valérie Güven

En 2023, les deux commissions ad hoc suivantes ont été nommées :

### **Commission Règlement général de police**

*Président* M. Anthony Pinzelli  
*Membres* M. Jean-Pierre Sutter  
M. Eric Pasche  
*Suppléant* M. Didier Plüss

### **Commission Caméras de vidéosurveillance**

*Président* M. Jean-Pierre Sutter  
*Membres* M. Eric Pasche  
M. Anthony Pinzelli  
*Suppléant* M. Didier Plüss

Au 31 décembre 2023, les délégations du Conseil communal dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

**AISE – Association intercommunale scolaire de l’Esplanade**

*Délégués* Mme Conceição Danz

M. Gervais Koutangni

*Suppléant* M. Christian Bronsil

**APEC – Association intercommunale pour l’épuration des eaux usées de la Côte**

*Délégué* M. Olivier Monachon

**SDIS Gland-Serine - Service de Défense Incendie et de Secours**

*Délégué* M. Luigi Longhi

*Suppléant* M. Roger Brand

**Région de Nyon**

*Délégué* M. Roger Brand

*Suppléant* M. Marcel Biedermann

**RAT - Réseau d’Accueil des Toblerones**

*Délégué* M. Michel Peiris

*Suppléant* M. Michel Jarraud

**ORPC – Organisation Régionale de Protection Civile du district de Nyon**

*Délégué* M. Claudio Greco

*Suppléant* M. Roger Brand

*Pour plus d’informations sur les projets qui ont été débattus lors des conseils intercommunaux 2023, veuillez vous référer aux chapitres **Ecoles** pour l’AISE, **Evacuation des eaux** pour l’APEC, **Défense incendie** pour le SDIS Gland-Serine, **Petite enfance** pour le RAT et **Protection civile** pour l’ORPC.*



## II. ADMINISTRATION GENERALE

Pour l'année 2023, la **Municipalité** était constituée comme suit :

	<u>1er janvier au 30 juin 2023</u>	<u>1er juillet au 31 décembre 2023</u>
<i>Syndique</i>	Mme Antonella Salamin	Mme Antonella Salamin
<i>Vice-syndic</i>	M. Jean-Claude Bissat	M. Philippe Mundler
<i>Municipaux</i>	M. Philippe Mundler M. Richard Stoecklin Mme Carol Wuersch	M. Jean-Claude Bissat M. Richard Stoecklin Mme Carol Wuersch
<i>Secrétaire</i>	Mme Patricia Audétat	Mme Patricia Audétat



Chaque municipal a la charge de dicastères et représente la Municipalité dans diverses associations intercommunales. Vous trouverez ci-après toutes ces informations pour l'année 2023.

### 1er janvier au 31 décembre 2023

<i>A. Salamin</i>	Administration générale, finances, écoles et petite enfance, cimetièrre et cultes
<i>J.-C. Bissat</i>	Bâtiments, voirie, culture et manifestations, défense incendie
<i>Ph. Mundler</i>	Police des constructions, affaires régionales, police générale, informatique
<i>R. Stoecklin</i>	Centre de tri et gestion des déchets, alimentation en eau, protection civile, sport
<i>C. Wuersch</i>	Urbanisme et aménagement du territoire, routes et évacuation des eaux, environnement et nature, affaires sociales et santé publique

Au 31 décembre 2023, les représentations dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

Mme Antonella Salamin, syndique (remplaçant : Philippe Mundler)

- Membre de l'Assemblée des syndics Jura-Lac
- Déléguée de la Municipalité à l'Association des Communes Vaudoises (ADCV)
- Déléguée communale au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
- Déléguée communale à la Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon
- Déléguée aux Paroisses protestante et catholique
- Déléguée communale au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE)
- Déléguée aux naturalisations



M. Jean-Claude Bissat (remplaçante : Carol Wuersch)

- Membre du Comité de direction du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Gland-Serine
- Membre du Conseil d'administration de la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC)
- Délégué communal à la Chambre vaudoise immobilière (CVI)
- Délégué communal à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
- Délégué aux naturalisations



M. Philippe Mundler (remplaçante : Antonella Salamin)

- Délégué au Conseil intercommunal de la Région de Nyon
- Délégué communal à la Sofren
- Président de la commission de salubrité
- Délégué à l'assemblée des actionnaires de la SEIC



M. Richard Stoecklin (remplaçant : Jean-Claude Bissat)

- Délégué de la Municipalité à l'assemblée générale de la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)
- Délégué communal à CRIDEC (Déchets spéciaux)
- Délégué communal à l'assemblée générale de la Société de pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)
- Délégué communal au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE)
- Délégué communal à l'ORPCi (Protection civile)
- Délégué communal au Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine



Mme Carol Wuersch (remplaçant : Richard Stoecklin)

- Déléguée communale à l'Association du groupement forestier de la Serine (AGFORS)
- Déléguée communale à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
- Membre du conseil de la Fondation immobilière des éclairieurs Noirmont-Gland (FIDENG)
- Déléguée communale au législatif de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS)
- Déléguée au Réseau Santé la Côte (RSLC)
- Déléguée communale à la Fondation Bellevue – Projet Plein Sud
- Répondante communale à l'intégration
- Déléguée aux naturalisations



Pour assurer le bon fonctionnement des **services administratifs et techniques** de la Commune ainsi que des prestations à la population, la Municipalité s'appuie sur :

- une secrétaire municipale (70%)
- une assistante administrative (50%)
- une boursière (45%)
- une préposée au contrôle des habitants (42%) assurant également le secrétariat pour les activités concernant les constructions
- trois employés communaux (280%)
- des auxiliaires pour :
  - la gestion du restaurant scolaire (3 pers.)
  - la gestion du centre de tri (3 pers.)
- une directrice (40%), deux éducateurs (100%), deux assistants socio-éducatifs (170%), deux auxiliaires (92.5%), une intendante (45%) et une apprentie pour l'UAPE.

La Municipalité emploie également des ressources externes :

- le service technique intercommunal - STI pour la police des constructions
- le bureau Team+ pour les projets d'urbanisme
- le bureau d'avocats Schmidt, Jatton et Associés pour le conseil juridique
- la société Kessler pour la gestion des assurances
- la société Ofisa pour l'informatique
- la société Pro Archives pour la gestion des archives communales
- la régie Cogestim pour la gestion de la location des appartements communaux
- l'entreprise d'installations sanitaires Sutter & fils, concessionnaire communal et fontainier
- la société Vallat Partenaires pour le soutien au Maître de l'ouvrage dans le cadre des projets de construction
- M. Pierre-Alain Josseron pour les enquêtes de naturalisation
- la fiduciaire Widmer pour la gestion comptable, salariale et administrative de l'UAPE.

La Municipalité remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la bonne marche des affaires de la Commune.

Au niveau des **archives communales**, notre mandataire Pro Archives poursuit la maintenance annuelle de nos archives courantes.

Un mandat spécial a été confié aux archivistes pour le traitement spécifique des dossiers de construction. Au total, ce sont plus de 900 dossiers qui ont été analysés, triés et répertoriés électroniquement entre 2022 et 2023 afin de faciliter les recherches au moyen de différents critères via une plateforme dédiée.

L'inventaire de nos archives est disponible sur une plateforme informatique.

En 2023, 18 Vichois ont acquis la nationalité suisse selon la procédure de **naturalisation** ordinaire.

 **Pro Archives SA**





En 2023, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est réuni à 3 reprises (Bursins, Founex et Dully) et a adopté neuf des onze préavis déposés par le Comité directeur. Un préavis a été rejeté et un a été reporté.

En plus des préavis des comptes 2022 et budget 2024, le Conseil intercommunal a traité :

- Préavis 23-2023-DISREN : « Demande de crédit de CHF 75'273 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus ». Renvoyé.
- Préavis 24-2023 : « Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante ». Adopté.
- Préavis 25 – 2023 : « Comptes 2022 ». Adopté.
- Préavis 26-2023-DISREN : « Demande de crédit de CHF 578'996 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle ». Adopté.
- Préavis 27-2023-DISREN : « Demande de crédit de CHF 113'763 pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte ». Adopté.
- Préavis 28-2023 : « Demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE) ». Rejeté.
- Préavis 29-2023-DISREN : « Demande de crédit de CHF 64'559 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus ». Adopté.
- Préavis 30-2023 : « Budget 2024 ». Adopté
- Préavis 31-2023 : « Soutien de CHF 200'000 à Visions du Réel pour la période 2024-2027 ». Adopté.
- Préavis 32-2023-DISREN : « Complexe multisport de Colovray ». Adopté.
- Préavis 33-2023 : « Promotion de la mobilité ». Adopté.

Le montant de notre cotisation annuelle pour la région est de CHF 25 par habitant.

Pour plus de détails, consulter les rapports annuels de la Région de Nyon : <https://regiondenyon.ch/nous/documents-institutionnels/>

Dans la perspective de la fin du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon de 2010, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a validé le préavis pour l'engagement d'un nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. Ce fonds s'inscrit dans la continuité du précédent programme de 2010. Région Nyon a estimé le besoin financier du fonds à CHF 9'300'000.

Pour toutes les communes, la participation financière demandée est de CHF 9/habitant sur 10 ans. Les Communes du District de Nyon ont présenté à leur Conseil un préavis y relatif en décembre 2023.

La demande de fonds aux Communes se fera à fur et à mesure de l'avancement des projets acceptés par le Conseil intercommunal de la Région de Nyon.

Vich participera pour un engagement total de CHF 104'000 sur 10 ans, accepté par le Conseil communal en décembre 2023.



L'Association de communes vaudoises (ADCV), qui regroupe une septantaine de communes à ce jour, entend développer les principes de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités et de l'autonomie communale propre à nos valeurs vaudoises. Par sa structure démocratique (quatre assemblées générales annuelles) et ses consultations directes, l'ADCV représente directement ses membres et défend leur organisation et leur gestion. L'ADCV prend position sur tous les projets de lois, règlements ou sujets qui concernent les communes. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au site de l'ADCV (<https://www.adcv.ch>).

En 2023, le principal sujet était la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) :

- Une présentation a eu lieu lors de l'AG du 25 mai à Saint-Prex.
- La nouvelle péréquation a été acceptée par les membres de l'ADCV lors de l'AG extraordinaire du 22 juin 2023 à Eysins.

Extrait du communiqué de presse :

*« Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin à Eysins, les communes membres de l'Association de Communes Vaudoises (ADCV) ont ratifié à une large majorité de 83% l'accord sur la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) entre les associations faîtières de communes et le Conseil d'Etat. Conçu comme contre-projet à l'initiative SOS Communes, cet accord consacre des avancées majeures pour les communes vaudoises. En particulier, certaines demandes historiques de l'ADCV, comme le financement des factures cantonales en francs par habitant et l'allègement du poids de la facture sociale (devenue PCS) sur les communes, vont enfin devenir des réalités. »*

### III. SECURITE

Le nombre de dommage à la propriété a un peu augmenté en 2023. La Police nous recommande de déposer plainte à chaque déprédation même si les chances de retrouver les auteurs sont minces. Le nombre de mains courantes (animaux, accidents, litige, nuisance, vol, etc.) pour notre commune a augmenté de 19.7% par rapport à 2022.

Cette hausse concerne principalement deux domaines : la circulation routière + 46% et les vols + 25%. Les vols et les accidents de circulation représentent 50% des signalements sur notre commune. Les 50% restant se répartissent en 48 catégories comme les animaux (12), les individus suspects (10), en passant par les individus perturbés (6), la mendicité (8), les objets perdus (6) et les litiges (5). Le nombre de troubles de la tranquillité/nuisances reste stable après la forte baisse de 2022.

Avec le soutien de l'ADCV, 35 Communes vaudoises ont fait recours contre le décompte final de la Participation à la cohésion sociale (PCS) 2022 en juin 2023. Le décompte 2019 avait déjà été attaqué par 13 communes, celui de 2020 par 11 communes et celui de 2021 par 37 communes. Vich fait partie des Communes qui ont fait recours au Tribunal cantonal contre les décomptes finaux 2021 et 2022.

Un jugement a été rendu par le Tribunal fédéral en juin 2023 sur le recours contre la facture sociale 2019, qui vaut aussi pour les recours 2020, 2021 et 2022. L'application de ce jugement par le Canton n'a pas satisfait les Communes recourantes qui continuent leur combat.

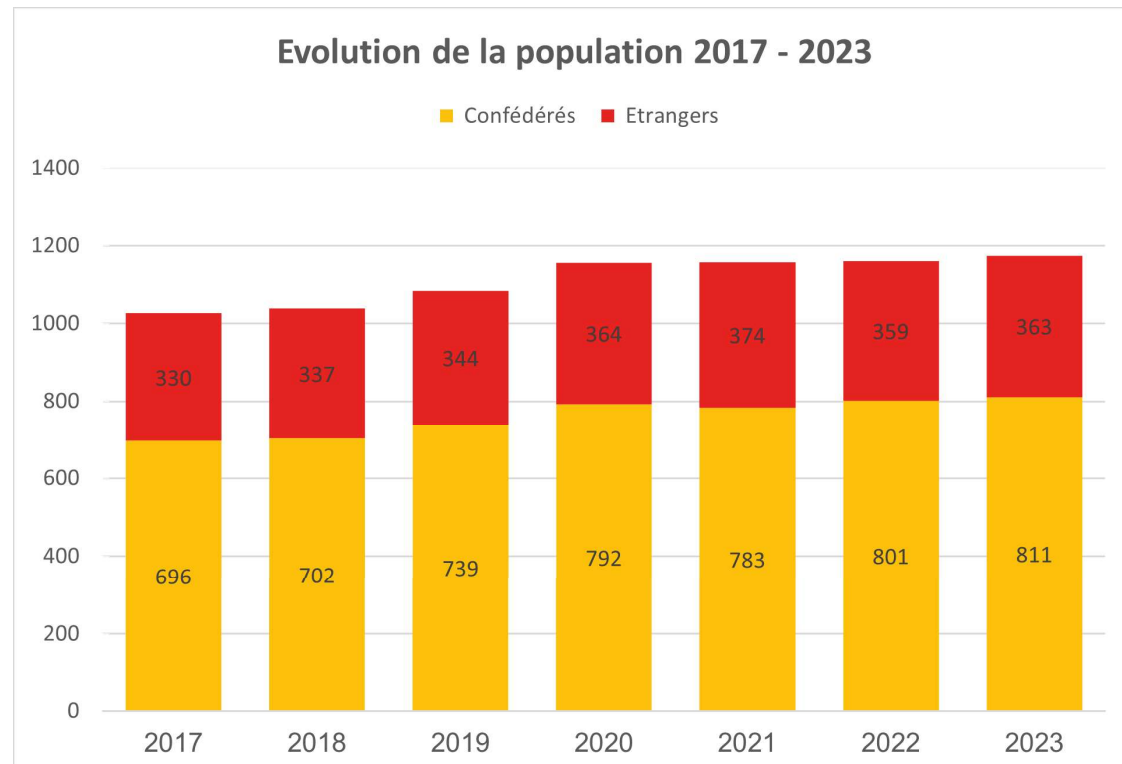
Avec l'acceptation de l'accord sur la NPIV, l'ADCV se retire du soutien apporté aux Communes recourantes contre la PCS (facture sociale).



La **police cantonale vaudoise** assure, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur l'ensemble du territoire cantonal et donc sur notre commune. Notre interlocuteur principal est le poste de la Gendarmerie territoriale de Gland.

## IV. CONTRÔLE DES HABITANTS

Au 31 décembre 2023, la population de Vich s'élevait à 1'174 habitants.



En termes de nationalités, Vich accueille des habitants originaires de 41 pays, dont les principaux dans l'ordre d'importance sont : Suisse, France, Portugal, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Macédoine du Nord, Etats-Unis, Ukraine, Belgique, Pays-Bas.

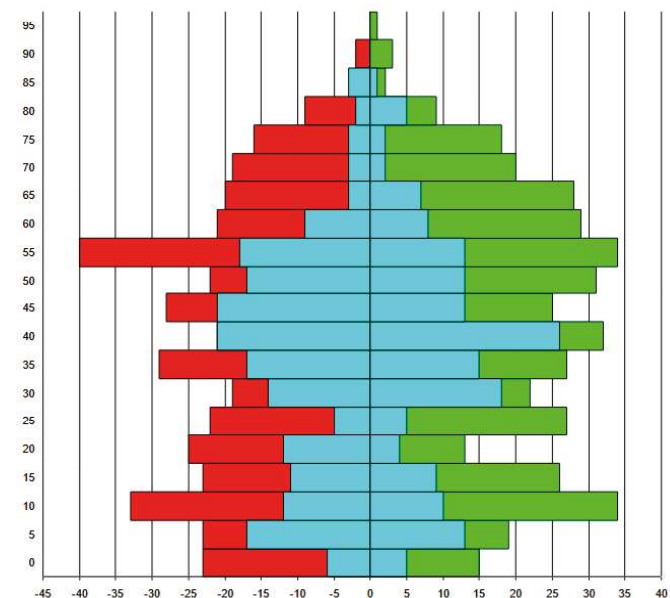
En complément, voici quelques chiffres concernant les personnes soumises à la taxe de séjour: 528 nuitées à l'Auberge de la Croix Verte, 428 nuitées dans un Airbnb et 6 propriétaires de résidences secondaires.

Au niveau démographique, on peut relever pour l'année 2023 :

- 17 naissances
- 4 décès
- 268 catholiques
- 197 protestants
- 201 autres confessions

### Pyramide des âges

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)  
■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



Vich présente un taux d'habitants âgés de 0 à 15 ans de 20.44%, soit pour ainsi dire équivalent aux 20.7% de 2022, et toujours bien en dessus de la moyenne nationale. Pour ce qui est des +64 ans, ils représentent 14.2% de la population vichoise, soit presque sans changement par rapport à 2022, et toujours en dessous de la moyenne nationale.

## V. URBANISME

### Etablissement d'une zone réservée

Vich a entamé en juillet 2019 les démarches afin de sortir du Plan Compact d'Agglomération (PCA). Anticipant une réponse favorable du Canton et conformément à la Loi sur l'Aménagement du Territoire Cantonal (LATC), la Commune a déposé une demande d'instauration d'une zone réservée communale sur les parcelles 268 et 524, dont le développement apparaît stratégique dans l'établissement du PACom.

Il s'agit donc de mettre en suspens, pour une durée déterminée, le devenir de cette zone et de laisser le temps à la commune de finaliser le PACom et de répondre aux exigences fixées par la LAT et le Canton en assurant son juste dimensionnement.

### PACom

La demande entamée en 2019 pour sortir du Plan Compact d'Agglomération (PCA) a finalement été acceptée par le Canton par lettre du 24 mai 2023.

Le dimensionnement du territoire communal étant maintenant clarifié, le Plan d'affectation communal (PACom) peut être finalisé selon les directives du Canton. La commission d'urbanisme a pris connaissance du dossier et une séance consultative s'est tenue en janvier 2024 en présence de notre urbaniste.

## VI. JEUNESSE

Le groupe scout Noirmont-Gland occupe « La Sardoché », le seul centre scout avec une cabane entre Genève et Lausanne. Ce bâtiment est géré par La Fondation Immobilière Des Éclaireurs Noirmont-Gland (FIDENG) et occupe une parcelle mise à disposition par notre Commune.

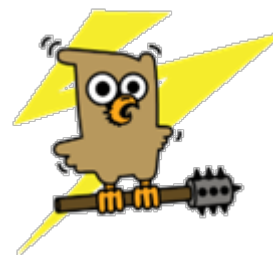
La Commune est membre de droit au Conseil de fondation qui se réunit 3 à 4 fois par année pour en assurer la bonne marche.

### SRGZA

La Région de Nyon a soumis le 1er février 2023 la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité (SRGZA) du district de Nyon pour examen préalable par les services cantonaux. Suite au retour du rapport d'examen par la DGTL, l'élaboration de la SRGZA est entrée dans sa dernière phase. La consultation publique, une étape importante de la démarche, a eu lieu en début d'année 2024.

### Géoportail Cartolacôte

L'objectif principal de 2023 a été d'offrir une expérience utilisateur améliorée et la mise à disposition d'informations territoriales de qualité. Cette année a été marquée par des efforts constants visant à renforcer le partenariat avec les acteurs locaux, notamment les communes et les associations intercommunales, afin d'enrichir l'offre en géodonnées. Il est réjouissant de constater qu'une augmentation significative des consultations du géoportail (+21%) a été observée par rapport à 2022.



## VII. AFFAIRES SOCIALES

L'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes comprenant les 47 Communes du district de Nyon. Ce dispositif d'association intercommunale existe sur l'entier du territoire cantonal à travers 10 « Régions d'Action Sociale (RAS) ».

Les buts de l'ARAS, qui se réfèrent à l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise et au Règlement sur les Agences d'assurances sociales, sont :

- Le **Centre Social Régional (CSR)**, basé à Nyon, dont les missions principales sont d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI). La moyenne effective des dossiers traités mensuellement à la fin du 1er semestre 2023 s'élevait à 613.
- Les **Agences d'Assurances Sociales (AAS)**, à Nyon et à Gland, ont pour mission de conseiller et d'orienter les personnes en matière d'assurance sociales, ainsi que d'assurer le lien avec diverses instances décisionnelles, comme l'AVS/AI/APG/LV/LAMAL. De plus, l'agence de Nyon intègre un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de Prestations Complémentaires pour les familles. Elle est également active dans le dispositif de recrutement de nouveaux curateurs. Le financement des subventions CSR et AAS est à la charge du Canton.

L'ARAS subventionne diverses institutions ou associations qui offrent des prestations complémentaires à celles délivrées par le CRS ou les AAS. Elles sont financées par les communes. Pour 2023, cela représente un montant de CHF 2.80 par habitant.

En 2023, le Conseil intercommunal s'est réuni le 8 juin et le 8 novembre pour traiter respectivement les comptes 2022 et le budget 2024.

### Sortie des aînés

Le 28 septembre, la sortie des aînés a emmené 41 de nos concitoyens visiter le Haras National Suisse d'Agroscope à Avenches. En parcourant les écuries et en visitant les divers ateliers, ils ont pu se rendre compte des nombreuses activités du centre de compétence pour le cheval et grâce au parcours didactique, mieux comprendre ses différentes missions, le travail de ses artisans, ainsi que la vie de ses habitants, qu'il s'agisse des chevaux, des ânes ou encore des cigognes. Le restaurant Paddock attendait le groupe afin de clore la visite en partageant et échangeant autour d'un bon repas.



## VIII. SANTE

L'Association Vaudoise d'Aide à Domicile (AVASAD) est le principal acteur de l'aide et des soins à domicile et de la santé communautaire dans le canton de Vaud. Le Canton et les Communes pilotent ce dispositif sur la base d'une politique concertée et d'une vision partagée du développement du maintien à domicile. Le dispositif est organisé au niveau local, régional et cantonal. Il comporte 49 Centres médico-sociaux (CMS) répartis dans tout le canton de Vaud. Le financement se fait au travers du Canton.

*Pour plus de détails, consulter : <http://www.aide-soins-domicile-lacote.ch>*

Le Réseau Santé la Côte (RLSC) regroupe une très grande partie des prestataires de soins de la région de La Côte, notamment tous ceux reconnus d'intérêt public. Il assure la coordination des soins et l'orientation de l'utilisateur, il prévise en matière d'organisation sanitaire régionale, il favorise l'émergence de filières de soins, l'échange de données entre institutions et la promotion de la santé.



Les prestations proposées :

- Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO), véritable lien entre le domicile, l'hôpital et les établissements médicosociaux (EMS)
- Consultation Psychologique pour les Proches Aidants (CPA)
- DiabOuest, dispositif régional pour une prise en charge de qualité et coordonnée
- Centre Mémoire de la Côte (CM), bilan diagnostique complet, conseils et prise en charge
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) pour améliorer l'accès de la population aux soins palliatifs
- Consultation de Gériatrie Ambulatoire (CGA)
- Dispositif d'Accompagnement et de Coordination des parcours complexes (DAC)
- Dossier électronique du patient (DEP) : le RSLC soutient l'adoption du DEP et son utilisation pour améliorer encore la sécurité, la coordination et la qualité des soins.

Le réseau en quelques chiffres :

- 88 communes des districts de Morges et Nyon
- 11 Centres d'Accueil Temporaires (CAT)
- 9 structures de logements protégés conventionnés
- 9 Centres médicaux-sociaux (CMS)

En 2023, l'assemblée générale s'est réunie 2 fois, le 24 mai et le 22 novembre.

*Pour plus de détails, consulter : [www.reseau-sante-lacote.ch](http://www.reseau-sante-lacote.ch)*

## IX. FINANCES

L'activité des Finances comprend principalement la gestion des budgets, la gestion des comptabilités et les finances de la Commune dans leur ensemble.

La Municipalité poursuit sa gestion rigoureuse et économe du ménage communal.

Les **comptes de fonctionnement 2022** présentaient un bénéfice de CHF 272'326 et une marge d'autofinancement de CHF 618'022. Ils ont été acceptés par le Conseil communal en juin 2023.

Les **comptes de fonctionnement 2023** présentent un bénéfice de CHF 23'900 et une marge d'autofinancement de CHF 463'624.

Les comptes 2023 sont basés sur les éléments suivants :

- Population au 31.12.2023 : 1'174 habitants
- Taux d'imposition communal : 63%
- Valeur du point d'impôt – VPC : CHF 83'914

Les revenus totaux 2023 de la Commune sont constitués à 73% par les impôts pour CHF 5.8 millions, dont les impôts des personnes physiques représentent CHF 4.7 millions.

Nous constatons une érosion de notre marge d'autofinancement qui s'élève à CHF 463'624 et une diminution du ratio de capacité d'autofinancement à 6.5%.

Nos revenus (entrée d'argent) couvrent nos charges (sortie d'argent), mais la marge d'autofinancement diminue de plus en plus. C'est la marge d'autofinancement qui nous permet de financer nos investissements.

Le ratio de capacité d'autofinancement se calcule par la division de la marge d'autofinancement par les revenus de fonctionnement épurés. Pour une bonne gestion, le ratio de la capacité d'autofinancement doit se situer au-dessus de 20% (selon la norme du Canton).

En octobre 2023, dans le cadre du préavis sur l'**arrêté d'imposition 2024**, le Conseil communal a accepté sur proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition communal à 63% et tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition inchangés.

Le **budget 2024** a été présenté en décembre 2023. Ce budget s'inscrit dans une certaine stabilité au niveau de sa population et de l'activité de l'administration communale. Il présente un déficit de CHF 272'584.

Le budget 2024 est basé sur les éléments suivants :

- Population prévue au 31.12.2024 : 1'200 habitants
- Taux d'imposition communal : 63%
- Valeur du point d'impôt – VPC : CHF 76'040

## Investissements 2023

Préavis 8/2021-2022 – Demande de crédit d'étude de CHF 495'000 TTC en vue de la transformation et de l'assainissement de la Maison du Tilleul située sur la parcelle n° 95, propriété de la Commune.

L'enveloppe budgétaire est respectée à ce jour avec un dépensé de CHF 325'442 au 31 décembre 2023.

Un préavis pour la transformation de la Maison du Tilleul sera présenté en juin 2024.



Préavis 09/2021-2022 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 496'000 TTC en vue de la réalisation de terrains multisports situés sur la parcelle n°77, propriété de la Commune.

La construction des terrains multisports a été réalisée en 2022 avec un dépassement de CHF 2'278.75. Ce dépassement est dû aux honoraires pour la soumission au marché public qui n'avaient pas été pris en compte.

La demande de subvention au Canton a été refusée en 2023, car il manquait un formulaire à notre demande initiale (avant la construction).



Préavis 10/2021-2022 – Demande de crédit de CHF 150'000 TTC pour la réfection du pont sur la Serine.

La réfection a été réalisée en 2022. Ces travaux sont clos avec un coût de CHF 159'948.80. Le dépassement de CHF 9'948.80 est dû à un imprévu. La subvention de CHF 63'429 a été reçue en 2023.



Préavis 04/2022-2023 – Demande de crédit de CHF 162'000 TTC pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de la voirie.

L'achat du véhicule a été effectué pour CHF 161'000, le projet est clos en 2023.



Préavis 03/2023-2024 – Demande de crédit complémentaire de CHF 62'000 pour le plan d'affectation communal (PACom).

Préavis accepté en octobre 2023, pas de dépense en 2023.

Préavis 05/2023-2024 – Participation communale au fonds régional pour la mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 104'400.

Préavis accepté en décembre 2023, pas de dépense en 2023.



## X. VOIRIE

Le service de la Voirie poursuit toujours le même objectif de travailler de manière efficace avec les ressources à disposition, tant humaines que financières. Il dispose d'outils et moyens mécaniques, thermiques ou électriques, adaptés pour les divers travaux à effectuer. La priorité est donnée à l'entretien et à la maintenance des équipements en place.

Les trois employés communaux rattachés à ce service répondent aux besoins de la commune dans des domaines très variés : espaces verts, routes, bâtiments communaux (entretien et conciergerie), centre de tri, environnement, cimetière, manifestations, contrôle et application des radars pédagogiques, etc. La sécurisation de leurs activités et leur protection par des équipements vestimentaires et de visibilité sont appropriées et conformes aux normes et directives en vigueur.

De manière plus spécifique, les tâches ci-dessous font partie de leurs cahiers des charges :

- Espaces verts : le suivi constant de toutes les plantations arbustives et fleuries, des surfaces de sport et de la place de jeux, des couloirs biologiques, qui sont entretenus et préservés par des travaux quotidiens adaptés aux saisons et conditions atmosphériques
- Entretien des routes, des trottoirs et surfaces vertes en bord de route : un nettoyage périodique permet d'avoir des routes et des trottoirs propres, mais cette tâche demande une attention constante en raison des déjections canines et du « littering ».
- Entretien des grilles d'évacuation des eaux claires sur les routes et chemins communaux
- Entretien et désinfection des fontaines
- Réparation des machines et autre outillage
- Remise en état du mobilier urbain
- Contrôle et suivi des radars pédagogiques
- Conciergerie des bâtiments communaux : Forum des Pralies, salle communale, église, abri PC
- Centre de tri : assurer les heures d'ouverture et l'entretien des lieux.

La **nouvelle balayeuse** de type Bucher City 20 a été réceptionnée et est opérationnelle depuis le mois d'octobre 2023.

Sa grande mobilité et sa gestion informatisée contribuent à améliorer l'entretien routier, le déneigement et la maintenance des axes piétonniers de la commune.



### Place de sport

Le terrain de football, dont le FC Genolier-Begnins est le principal utilisateur, est aussi à disposition de VichFOOT, de l'école, de l'UAPE et des citoyens pour divers loisirs sportifs. Il est entretenu de manière régulière : tonte, sursemis, épandage d'engrais, scarification et remise à niveau de la surface par apport de terre suivant l'utilisation et les conditions météorologiques, afin d'assurer une utilisation optimale.

Le terrain multisport, le street workout et la zone de détente sont appréciés par tous leurs utilisateurs, qu'il s'agisse de nos citoyens ou des habitants de commune voisines.

### Place de jeux

Depuis son optimisation en 2021, la place de jeux connaît une fréquentation en constante évolution par les familles et leurs enfants, ainsi que par les écoles ou garderies. De nouvelles tables et bancs ont été installés pour le confort des pique-niqueurs.

La place engazonnée bordée d'arbustes est entretenue régulièrement par nos employés, qui contrôlent aussi l'état des infrastructures. Les jeux sont plus spécifiquement contrôlés une fois par année par un mandataire spécialisé. Son rapport nous donne les directives nécessaires à la remise en état des jeux défectueux.



## XI. CULTURE ET MANIFESTATIONS

Dans le cadre du soutien à la culture, nous finançons comme l'exige la loi, les écoles de musique pour CHF 9.50 par habitant.

La Municipalité soutient aussi l'association « Orgue en jeux » pour deux concerts au temple de Vich ou dans le cadre de spectacles plus ponctuels qui ont lieu sur la commune.

### Fête nationale du 1er août

La participation à l'édition 2023 n'a pas atteint des records de fréquentation, mais les personnes présentes ont été captivées par l'allocution de notre orateur vichois, M. Michel Jarraud, sur les problématiques climatiques. Avec enthousiasme, les sociétés locales Vovinam Intégral Léman, Léman Racing Club et les Vichamines ont accompli les diverses tâches selon les décisions du comité d'organisation, qui s'est réuni préalablement à 3 reprises. Chacun a assumé son poste avec compétence et le bénéfice a été réparti entre ces trois sociétés. L'atelier de confection de lampions et son cortège ont remporté un vif succès auprès des plus jeunes. Finalement, DJ Marko et sa piste de danse ont clos cette manifestation pour le plus grand plaisir de la centaine de personnes présentes.

Les autres événements suivants ont eu lieu en 2023, certains uniquement avec le soutien et la participation financière et logistique de la Commune :

- Le 7 mai, inauguration officielle de la nouvelle place de sport des Pralies
- Le 23 novembre, la soirée de bienvenue des nouveaux habitants, avec ses arbres à fondue pour la partie conviviale, n'a accueilli que peu de participants. A noter que pendant cette soirée, les sociétés locales ont eu l'occasion de se présenter auprès des nouveaux citoyens.
- Le 24 juin, vide-grenier suivi d'un buffet multiculturel au Forum des Pralies organisé par l'association Vich en fête
- Le 4 novembre, soirée disco Halloween organisée par l'association Vich en fête
- Le 2 décembre dès 10h, marché de Noël organisé par l'association Vich en fête
- Le 10 décembre, concert de Noël au temple suivi d'un apéro dinatoire organisé par l'association des Vichamines.



## XII. CIMETIERE ET CULTES

Notre **cimetière** est un lieu de paix et de recueillement.

La tendance actuelle est à l'incinération et ensuite au dépôt des cendres sur une tombe de la famille ou au columbarium, ou à une reprise de l'urne par les proches. Nous avons toutefois eu une sépulture traditionnelle en terre en 2023.

### **Paroisse protestante de Gland-Vich-Coinsins**

L'église de Vich accueille chaque début du mois un culte accompagné par l'organiste titulaire, M. Mazzoletti. En cours d'année, plusieurs autres cérémonies ont lieu selon le calendrier liturgique ou les demandes des paroissiens (enterrement, mariage, etc.).

### **Communauté catholique de Gland-Vich-Coinsins**

Cette communauté catholique est très dynamique et en parallèle des messes le dimanche matin, beaucoup d'activités sont organisées en lien avec le développement spirituel de la communauté ou pour des œuvres caritatives. La nouvelle église donne entière satisfaction comme nouveau lieu d'accueil des fidèles.



### XIII. CONSTRUCTIONS

En 2023, la Police des constructions a traité avec l'aide du service technique intercommunal :

- 8 enquêtes simplifiées 72d RLATC
- 3 mises à l'enquête publique CAMAC de constructions/transformation
- 13 permis d'habiter/d'utiliser
- 1 dispense d'enquête
- 2 autorisations municipales (portail et verrières).

Les principaux projets ont concerné :

- construction, rénovation, transformation de bâtiments
- pose de panneaux solaires
- PAC.

Concernant la surveillance des chantiers, une vingtaine de séances de travail ont été effectuées par le service technique intercommunal et trois interventions ont été nécessaires pour des raisons sécuritaires.



### XIV. EVACUATION DES EAUX

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales (EC) a nécessité cette année quelques gros travaux au niveau de la parcelle 157 (Feytu). Les chambres permettant le passage du curage et des caméras se situaient au milieu du champ à 1.50m de profondeur, rendant leur accessibilité très compliquée. Pour pallier ce problème, une nouvelle chambre a été créée en bordure du terrain, à côté de celle évacuant les eaux usées. Lors du curage, de nombreux problèmes se sont présentés sur la longueur de la canalisation des EC, nécessitant, entre autres, le changement de plus de 6m de canalisation qui s'étaient effondrés.

Lors de fortes pluies, l'eau de ruissellement sur la route de Luins inondait une partie du champ en contre-bas, ce qui ruinait les cultures. Une grille d'évacuation connectée à la canalisation principale a été créée afin de pallier ce problème.

Selon le plan de curage, un nouveau secteur du village a été nettoyé et contrôlé sans présenter de problèmes majeurs.

**L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) regroupe 21 communes.**

Le projet de nouvelle STEP a pris de l'ampleur. En juin 2023, le Conseil communal de Gland a accepté le Plan d'affectation. Le dossier finalisé a été envoyé en août au Canton pour approbation définitive et levée des oppositions. L'approbation par le Canton devrait prendre entre 3 et 9 mois, puis le dossier sera mis 30 jours en consultation avec droit de recours.

Sur les CHF 8'360'000 de crédit alloué pour la 2e phase d'étude, CHF 1'748'269 ont été dépensés : étude de l'avant-projet, terminée en juillet, démarrage du projet et 1ère phase d'appel d'offres.

## XV. ROUTES

### Giratoire de la place Marcel Poncet

Malgré tous les travaux déjà entrepris, ce secteur présente encore et toujours des problèmes de sécurité. A la demande de citoyens, la Municipalité a étudié la dernière solution qui s'offrait à elle, soit les possibilités de modifier les branches d'entrée et sortie du giratoire pour diminuer les vitesses d'approche des usagers. Le projet a été présenté au Conseil communal le 23 juin 2023. Après bien des discussions, il a finalement été refusé, l'impact des mesures ne pouvant être concrètement prouvé et les coûts ayant été jugés disproportionnés par rapport aux résultats.

### Petit Pont

En raison de la construction d'un nouvel immeuble à la rue du Petit Pont, un fort trafic de camionnettes du chantier a été constaté sur le pont. Afin d'éviter le passage de lourds véhicules et ainsi protéger la structure du pont, la Commune a décidé de réduire sa largeur avec un gabion, de manière à ne permettre que le passage des voitures de tourisme. Dès la fin des travaux, un contrôle de la structure du pont sera programmé.



## XVI. ENVIRONNEMENT NATUREL

### Parc à chiens

Au bas de la route des Montagnards, sur l'emplacement de l'ancien stand de tir, un parc à chiens d'environ 1'300 m<sup>2</sup> a été installé afin de permettre aux chiens de s'ébattre en toute liberté sous la surveillance de leur maître.

### Coup de balai

Des déchets abandonnés polluent quotidiennement notre environnement. Afin de sensibiliser la population à ce fléau, les cantons de Vaud et Fribourg organisent chaque année une journée de ramassage, le « Coup de balai ».

Le samedi 25 mars 2023, Vich a participé à cette opération. Une quinzaine de Vichois, ainsi que des enfants, ont sillonné le village afin de nettoyer le moindre recoin de notre commune et rendre notre environnement plus beau et plus propre. Plusieurs kilos de déchets ont ainsi été ramassés. La matinée s'est terminée dans la bonne humeur autour du verre de l'amitié.



## XVII. ENERGIE

### Bornes de recharge

Afin de permettre aux propriétaires de voiture électrique de pouvoir recharger leur véhicule en tout temps, la Commune a décidé d'installer deux bornes de recharge au parking des Pralies.

Une convention relative à l'installation et à l'exploitation de ces bornes a été signée pour une durée de 10 ans avec la SEIC. La Commune a mis à disposition deux places de stationnement et la SEIC a fourni l'équipement et s'occupe de la gestion, de l'assistance ainsi que de la maintenance.

### Eclairage public

Vich, en association avec d'autres communes, participe à deux événements de sensibilisation à la pollution lumineuse en éteignant son éclairage public le temps d'une nuit dans le but de redécouvrir la vie nocturne.

Le 12 août 2023 : « **Perséides** », en raison de la pluie d'étoiles filantes des Perséides qui atteint son apogée et illumine le ciel suisse de mille feux.

A noter que le Projet Perséides est organisé dans toute l'Europe.

Le 22 septembre 2023 : « **La Nuit est Belle** », consacrée à la redécouverte du ciel étoilé et du patrimoine nocturne.

Le Grand Genève lance chaque année le défi aux 209 communes du territoire.

### PRU

Dans le cadre des mesures exigées par le Canton pour faire face à une éventuelle crise énergétique, notre Commune a mis en place un point de rencontre d'urgence au Forum des Pralies. Nous nous sommes équipés d'une 2e génératrice, en complément de l'actuelle qui est thermique. La batterie de cette nouvelle génératrice est rechargeable sur le réseau ou par cellules photovoltaïques afin de maintenir une énergie électrique et alimenter une guirlande LED pour l'éclairage de l'espace de vie, ainsi que les radios polycom pour les communications par radio. Tout ce matériel disponible rapidement est stocké dans une armoire appropriée et sécurisée placée dans le Forum. A noter que deux municipaux ont été suivre le cours sur l'utilisation de ces radios polycom et VHS.



La **Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC)** est responsable de l'approvisionnement de l'électricité et de son coût. L'entreprise propose les prestations suivantes : réseaux électriques extérieurs et intérieurs, éclairage public, multimédia, énergies renouvelables comme le photovoltaïque, les pompes à chaleur, etc.

Son comité d'administration est composé d'un membre par commune actionnaire, d'un président nommé faisant partie des membres actionnaires, d'un secrétaire et du directeur. Ce comité s'est réuni à 8 reprises en 2023. Une assemblée générale des actionnaires a lieu chaque année en juin. Vich est porteuse de 219 actions nominales dans la société.

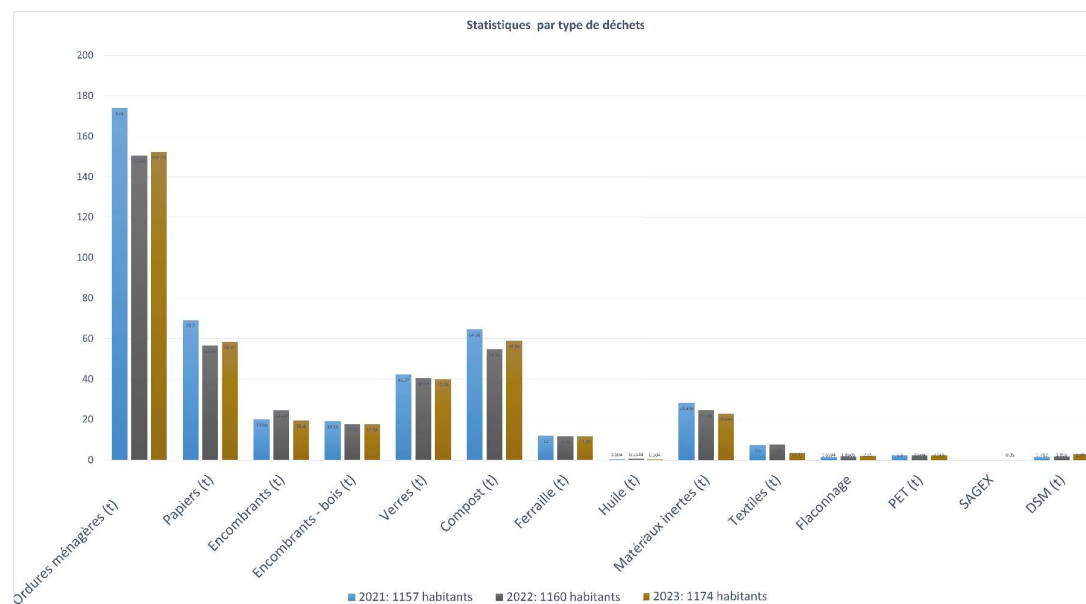
Une stratégie d'entreprise 2023-2026 a été élaborée par un consultant portant sur l'analyse de l'existant et la définition d'une vision et d'objectifs avec axes stratégiques, plan d'action, etc.

En 2023, la SEIC a participé et investi dans les forages de la géothermie de Vinzel (Energeo).

## XVIII. DECHETS

La Commune s'appuie sur les services de 10 prestataires externes afin de couvrir tous les services de collecte, d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets. Nous récupérons dans notre centre de tri 24 catégories différentes de déchets. Pour les objets électroniques de loisirs, les petits appareils électroménagers et les déchets spéciaux, nous collaborons avec les communes de Gland et Prangins, qui reprennent de manière centralisée ces déchets et se chargent de leur élimination.

Le graphique suivant montre l'évolution du traitement de nos déchets dans le temps et par rapport au nombre d'habitants pour ces 3 dernières années :

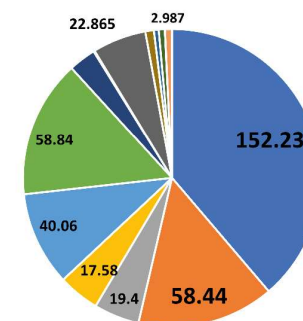


Bien que le nombre d'habitants reste globalement stable avec une très légère augmentation durant ces trois dernières années, on constate en 2023 une légère diminution du tonnage global de nos déchets, ce qui représente une tendance encourageante. Nous avons collecté un total de 395 tonnes en 2022, contre 392.8 tonnes pour 2023, soit une très légère diminution générale d'environ 0.6%.

Le tonnage des déchets encombrants, pour lequel une augmentation inquiétante avait été constatée en 2022, est redescendu de 21% pour retrouver des valeurs normales en 2023 selon les statistiques cantonales, ce qui est encourageant et signe d'un tri efficace et responsable de la part de nos citoyens.

Les 392.8 tonnes de déchets collectés et traités en 2023 par la Commune de Vich se répartissent de la manière suivante :

Statistique déchets 2023



- Ordures ménagères (t)
- Encombrants (t)
- Verres (t)
- Ferraille (t)
- Matériaux inertes (t)
- Flaconnage
- SAGEX
- Papiers (t)
- Encombrants - bois (t)
- Compost (t)
- Huile (t)
- Textiles (t)
- PET (t)
- DSM (t)

Comme toujours, les ordures ménagères avec 152.23 tonnes en 2023, représentent le volume de déchets le plus important, soit plus de 38.7% du total de nos déchets.

La Commune est actionnaire de **CRIDEC**, société active dans la valorisation et le traitement des déchets spéciaux, avec 2 actions. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 14.6.2023 à Eclépens.

La Commune est actionnaire de la **Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)** avec 180 actions. L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 14 juin 2023 à la ferme du Bois de Chênes à Genolier. L'assemblée générale extraordinaire d'automne s'est tenue en présentiel le 11 octobre 2023 à la salle communale de Chésereux.



### Collecte du Sagex

Le Sagex (Polystyrène expansé) est une matière composée de 2% de matière et de 98% d'air. Il est recyclable à 100%, transformé en matériaux réutilisables sans perte de valeur.

Dans notre centre de tri de Vich, le Sagex était toléré dans la benne à encombrants et ainsi brûlé, sans aucune revalorisation. De plus, ces déchets encombrant et remplissent rapidement la benne, nous obligeant à effectuer des transports fréquents et coûteux.

La Municipalité a donc décidé d'introduire une collecte séparée du Sagex, afin de pouvoir lui redonner une seconde vie et également réaliser des économies substantielles sur les transports de notre benne à déchets encombrants.

### Gestion des DSM (Déchets spéciaux ménagers)

Les DSM sont tous les déchets toxiques produits au sein des ménages et qui nécessitent une prise en charge et un traitement spécifiques (médicaments, piles et batteries, lampes halogènes, déchets de peinture et de vernis, lubrifiants, produits chimiques, etc.). Ces derniers exigent des mesures particulières à respecter pour leur collecte, leur stockage, leur conditionnement et leur transport. Suite à plusieurs accidents qui se sont produits sur territoire vaudois ces dernières années, le Canton a demandé aux périmètres de gestion des déchets de prendre des mesures afin d'améliorer la gestion des DSM.

Jusqu'à récemment, ces déchets étaient collectés dans notre centre de tri dans des bacs étanches spécifiques et accessibles au public. Ils étaient ensuite acheminés vers le centre régional le plus proche (Prangins), pour être ensuite transportés dans une usine de traitement spécifique (CRIDEC à Eclépens) et détruits conformément à la législation.

Suite au durcissement des règles en la matière, il nous a été demandé que les DSM soient stockés dans un local fermé et plus accessibles directement au public.

Afin de se mettre en conformité, la Municipalité a décidé d'acquérir et d'installer un cabanon métallique ventilé et fermé sur le site du centre de tri de Vich, accessible uniquement par les employés du centre de tri.

Ce dernier a été installé physiquement au printemps 2024.



### Contrôle des accès par Sécuritas

Afin de limiter le « tourisme des déchets » et mieux contrôler les personnes non résidentes de notre commune qui profitent illégalement de nos infrastructures pour y apporter leurs déchets, la Municipalité a décidé d'introduire des contrôles aléatoires des cartes d'accès au centre de tri de Vich avec la société Sécuritas. En début d'année, un courrier explicatif a été joint à l'envoi de la carte d'accès au centre de tri, afin de rappeler à tous nos citoyens de se munir de leur carte d'accès lors de leur visite au centre de tri.

Une analyse sera effectuée en 2024 afin de décider si ce contrôle sera maintenu.



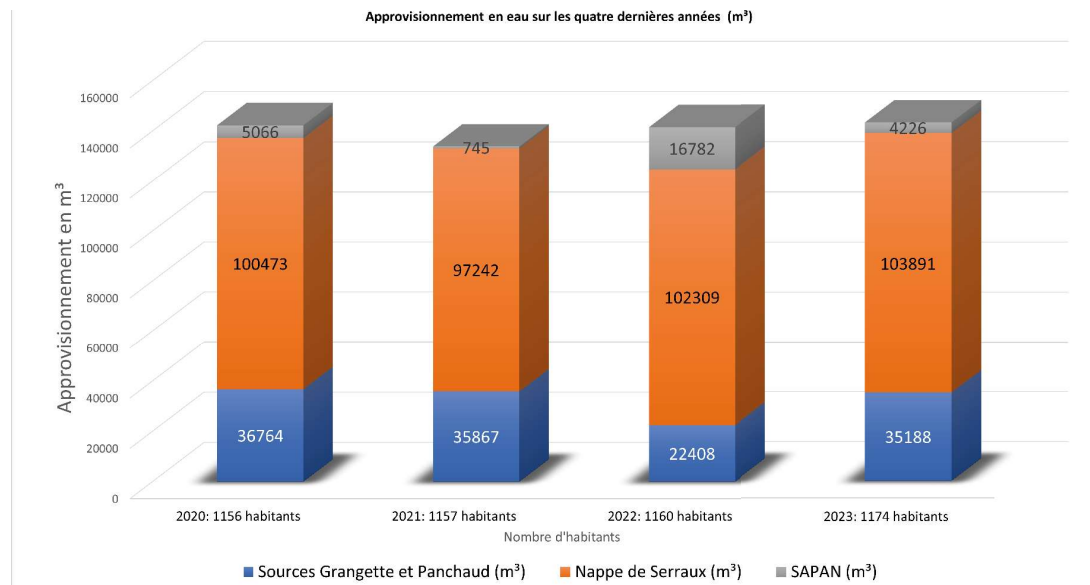
## XIX. ALIMENTATION EN EAU

Notre réseau d'eau sous pression alimente 236 abonnés et 47 bornes hydrantes pour notre défense incendie.

### Approvisionnement

Notre commune est alimentée par 3 ressources :

- le pompage de Mérens alimenté par les eaux de sources de Grangettes et Panchaud
- le pompage de Serreaux alimenté par des eaux de nappe
- la SAPAN (Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise) comme approvisionnement extérieur en eau du lac en cas de besoins.



Même si l'année 2023 a été particulièrement caniculaire, très sèche avec très peu de précipitations, notre approvisionnement en eau est resté stable avec un total de 143'305 m<sup>3</sup>.

Toutefois, on constate que même si cette année 2023 a été considérée comme exceptionnelle en termes de températures, notre réseau d'eau et ses ressources n'ont pas rencontré de problèmes particuliers. Contrairement à d'autres communes de notre région, nous avons diminué les débits de nos fontaines, mais nous n'avons pas dû mettre en place des mesures restrictives.

Comme chaque année, le pompage de Serreaux représente la partie la plus importante de notre approvisionnement en eau potable.

### Travaux majeurs

Aucuns travaux conséquents ne sont à signaler sur notre réseau d'eau et ses infrastructures en 2023.

Nous avons procédé à quelques travaux de mise en conformité de notre réservoir de Mérens suite au rapport d'inspection du Canton du 2.9.2020.

Les travaux réguliers du nettoyage de la cuve se sont déroulés en août 2023.

La commune est actionnaire de la **SAPAN (Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise)** avec 8 actions, permettant l'approvisionnement en eau du lac en cas de besoins.

L'Assemblée générale s'est tenue le 20 juin 2023 à la station de pompage de l'Asse à Nyon.

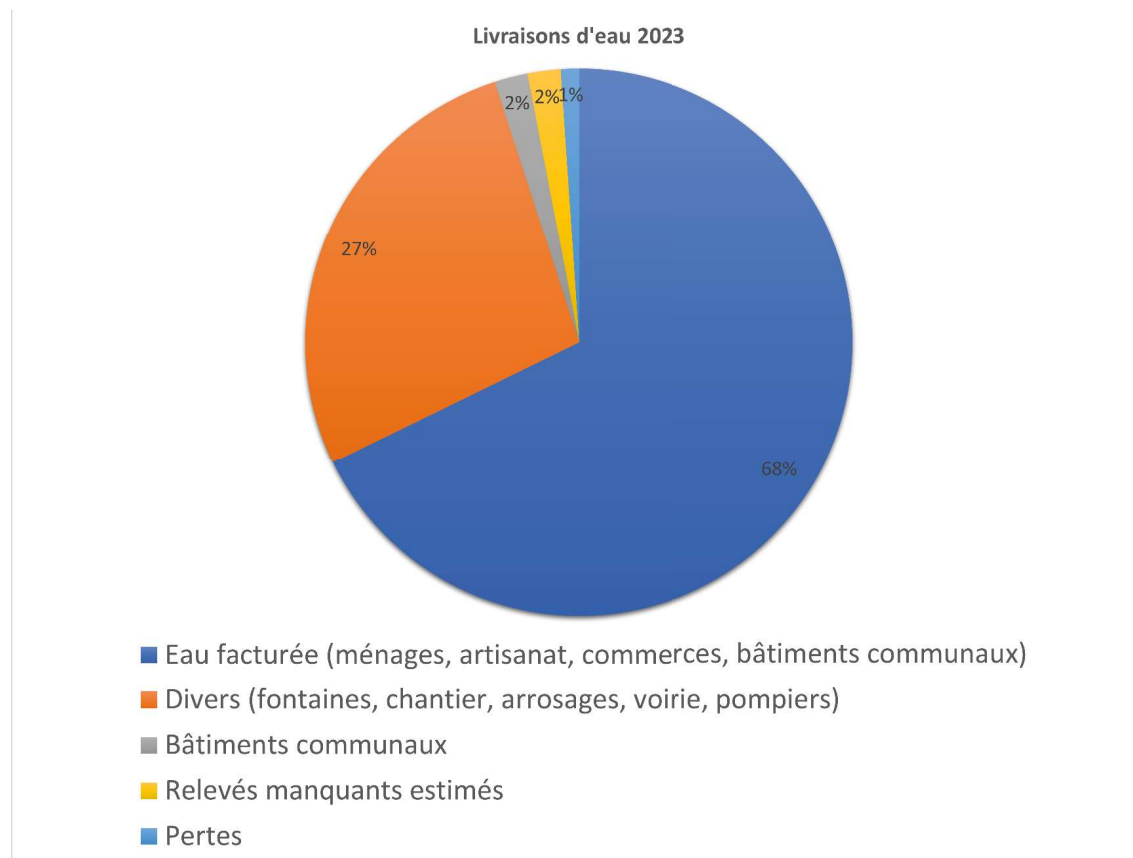
Notre commune est également membre du **SANE (Syndicat d'arrosage de Nyon et environs)**, afin de pouvoir bénéficier de son réseau d'arrosage provenant de l'eau du lac pour arroser notre terrain de sport et ses environs.

L'Assemblée générale s'est tenue le 20 avril 2023 à la salle communale de Duillier.

La Région Nyon a organisé une journée de présentation concernant **la gestion de l'eau et ses enjeux** majeurs le 13 juin 2023, avec la présence du Professeur Aurèle Parriaux, géologue et hydrogéologue reconnu.

## Livraison et distribution

Notre eau est ensuite livrée aux différents consommateurs de notre commune selon les répartitions suivantes :



L'eau consommée et facturée aux ménages et commerces représente le 68% de notre approvisionnement total. Les pertes, mesurées à 1'551 m<sup>3</sup>, ne représentent que 1% de l'approvisionnement, ce qui est considéré comme un réseau très performant avec un rendement de 98.92%.

Ces excellents chiffres s'expliquent également par le fait que nous n'avons eu aucune fuite majeure cette année provoquée par des incidents ou ruptures de conduites.

## Qualité de l'eau

L'eau de Vich n'est pas traitée et sa qualité microbiologique est qualifiée d'excellente. Elle est très régulièrement contrôlée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et les valeurs mesurées sont conformes aux normes en vigueur. Sa dureté est qualifiée comme dure avec des valeurs entre 25 et 30 F.

Dans le cadre des nouvelles procédures d'autocontrôle, notre eau est aussi contrôlée régulièrement à plusieurs points de prélèvements de notre réseau par les laboratoires du service des eaux de la Ville de Lausanne. Les différents rapports d'analyses microbiologiques et physico-chimiques indiquent des valeurs conformes aux normes en vigueur.

PARAMÈTRES	UNITÉ	RÉSULTATS	NORME
Germes aérobies mésophiles	UFC/mL	10 UFC/ml	300/mL
Escherichia coli	UFC/100mL	non décelé	nd/100mL
Entérocoques	UFC/100mL	non décelé	nd/100mL
Nitrates	mg/L	7.5 mg/L	40 mg/L
Dureté totale	°F	25 - 28 °F	10 °F
Turbidité	NTU	0.1 NTU	1
pH	-	7.3	6.8 - 8.2



## Défense incendie

Notre réseau d'eau alimente également 47 bornes hydrantes afin de garantir une défense incendie optimale.

## XX. PROTECTION CIVILE

L'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du District de Nyon regroupe quelque 47 communes.

Malgré le retour à une année presque normale, le plan d'engagement 2023 a une nouvelle fois été bien rempli : 3'178 jours de service ont été produits par les astreints du district, à raison de 2'103 jours consacrés à la formation, 225 jours pour les interventions en situation d'urgence et 850 jours pour les interventions en faveur de la collectivité.

L'assemblée des délégués de l'ORPC s'est tenue à deux reprises, le 29 mars 2023 à Genolier pour l'approbation des comptes 2022 et le 27 septembre 2023 à Bassins pour l'approbation du budget 2024.



## XXI. SPORT

### Duel intercommunal et inauguration d'une nouvelle place de sport

Afin de mettre en valeur le tout nouveau terrain multisport des Pralies, la Municipalité a décidé de participer au « Duel intercommunal Coop 2023 » et de profiter de cette manifestation pour organiser la journée d'inauguration officielle de notre nouvelle place de sport. Dans le cadre de cette initiative fédérale en faveur de l'activité physique, les citoyens avaient la possibilité d'accumuler des minutes de mouvement entre le 1er et le 31 mai pour le compte de la commune de Vich. Au final, nous avons accumulé 80'412 minutes de mouvement en un mois et obtenu la 40e place parmi les communes suisses de moins de 2'000 habitants inscrites dans cette catégorie.

Pour animer la journée d'inauguration du 7 mai 2023, principalement axée sur le mouvement et les activités physiques, la Commune a invité plusieurs associations sportives du village et de la région, qui ont proposé des initiations sur les différentes zones de notre place de sport. Cette journée d'inauguration s'est très bien déroulée, dans une ambiance sportive, animée et conviviale.



## XXII. BATIMENTS COMMUNAUX

Au bâtiment de la route de **Begnins 1**, l'épicerie fine sous l'enseigne « Tapassion » offre toujours un choix de qualité de divers produits alimentaires.

Le bâtiment qui abrite notre ancienne grande salle à la **Grand'Rue 6** est mis à disposition de sociétés locales et d'associations sportives de notre village. En 2023, la grande salle était utilisée par une association pratiquant le Vovinam deux soirs par semaine et le samedi matin; le mardi soir, des cours de Tai-Chi étaient proposés. L'école a aussi organisé des séances de sophrologie et des cours de capoeira dans cette salle pendant la pause de midi. La salle dite « du régent » était occupée le vendredi et le samedi après-midi par des cours de peinture pour enfants et adultes. Cette salle a aussi été louée à quelques occasions pour des assemblées de régie en copropriété.

Le **Forum des Pralies**, route de Coinsins 5, est maintenant utilisé dans sa totalité par l'UAPE et la cantine scolaire, en fonction de leurs horaires. Le bâtiment est ouvert aux locations sur le week-end pour diverses manifestations privées et locales. En 2023, la salle polyvalente a été louée 12 week-ends pour la tenue d'un cours d'aquarelle. L'entretien et le nettoyage quotidien est assuré par nos employés de voirie; l'un deux est plus spécifiquement responsable de la gestion des locations, y compris l'état des lieux d'entrée et de sortie. A noter encore que le bâtiment du Forum souffre de quelques soucis d'infiltration d'eau depuis début 2023. En février, des traces de coulures ont été constatées en présences des architectes et en décembre, la situation s'est aggravée en raison de fortes précipitations de neige et de pluie, forçant la Commune à recouvrir le bâtiment avec une bâche plastique en attente de la résolution du problème. L'hypothèse d'infiltration d'eau par les joints de dilation est la plus plausible. Un rapport d'observation a été remis par l'architecte avant Noël et une séance organisée début 2024 en présence de toutes les entreprises concernées.

Le **petit local de la Place Marcel Poncet** a été mis gracieusement à disposition du Léman Racing Club, qui fait partie des sociétés locales de notre village, pour le dépôt de matériel et d'affaires en lien avec la pratique du vélo.

De manière générale, la société Impec nettoyages est en charge de l'entretien et du nettoyage de l'administration et de l'école et la régie immobilière Cogestim assure la gérance des appartements loués à la Grand'Rue 6 (1 locataire), à la route de Begnins 1 (4 locataires) et à la Place Marcel Poncet 5 (4 locataires jusqu'en août).

### Maison du Tilleul

Le projet de rénovation et transformation du bâtiment du Tilleul, place Marcel Poncet 1, 3 et 5, a été mis à l'enquête du 15.08.2023 au 14.09.2023 et n'a suscité aucune opposition.

Les quatre locataires de ce bâtiment, qui avaient reçu la résiliation de leur bail dans les délais légaux pour le 31 juillet 2023, se sont opposés à cette résiliation. La commission de conciliation en matière de baux à loyer a ensuite prolongé ce délai au 31 août 2024. Suite à cette décision, trois locataires ont fait opposition et l'affaire devait se poursuivre devant le tribunal des baux, dont la date de l'audience devait être fixée courant de l'automne 2023. Cette dernière procédure n'a pas eu lieu, tous les locataires ayant quitté d'eux-mêmes leur appartement avant fin septembre 2023.

Notre bureau d'avocat a été mandaté pour nous aider dans la partie juridique et complexe de ce dossier.

### Eglise

L'église n'a pas nécessité de travaux majeurs en 2023. A noter qu'une entreprise spécialisée se déplace une fois dans l'année pour reviser l'équipement de la sonnerie des cloches, l'automatisation de la sonnerie et l'horloge d'édifice avec indication des heures.

Comme annoncé en 2022, un bureau d'architectes spécialisé dans les monuments historiques a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité quant à la restauration de l'église, comprenant une analyse et un concept d'intervention. La Commune de Coinsins est aussi concernée puisque l'église appartient aux deux communes. Avec son accord, compte tenu du projet important en cours à la Maison du Tilleul, la réalisation de cette rénovation assez onéreuse est reportée à plus tard.

## XXIII. ECOLES ET PETITE ENFANCE

La Commune de Vich est membre de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE: <http://www.aise-vd.ch>).

Les enfants de Vich sont scolarisés dans quatre villages membres de l'AISE selon le degré scolaire. La répartition au 31 décembre 2023 de nos 159 élèves dans les différentes écoles était la suivante :

Ecole, où sont scolarisés les enfants de Vich	Degré	Nombre d'enfants
Duillier	1 à 4 P	7
Begnins	1 à 4 P	47
Duillier	5 – 6 P	6
Coinsins	5 – 6 P	23
Vich	7 – 8 P	32
Begnins	9 – 11 S	44

Pendant l'année scolaire 2023-2024, nous avons accueilli à Vich les 5 et 6e primaire des quatre mêmes villages pour un total de 74 enfants. Il n'y a que quatre classes occupées sur les 6 disponibles dans l'école de Vich.

Tous les transports de nos élèves entre les villages sont organisés et payés par l'AISE.

Le financement de l'école primaire et secondaire et tout ce qui est lié représentent 12% des charges de l'AISE pour un montant total de CHF 712'325. L'AISE paie notamment une location pour l'école et les locaux occupés pour un total de CHF 102'211.



### Restaurant scolaire

Nous avons accueilli une moyenne de 35 enfants sous surveillance avec un repas chaud et équilibré. Trois personnes ont assuré le service et la surveillance en 2023.

L'AISE gère les inscriptions et la facturation du restaurant scolaire et rembourse à la Commune une grande partie des frais engendrés selon les règles établies par « l'Harmonisation des restaurants scolaires ».



## Petite enfance

Depuis sa création, Vich est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT). Cette affiliation permet aux familles de notre commune d'accéder aux places de crèches, garderies, accueillantes en milieu familial (« maman de jour ») et UAPE du RAT. Pour plus de détails sur le réseau, se référer au site <https://reseautoblerones.ch>.

La politique tarifaire du RAT tient compte des revenus des parents et des rabais fratrie. Ces prestations de garde sont facturées aux parents selon un barème progressif et subventionnées par la commune pour la part des coûts non couverte par la facture des parents.

### Participation moyenne aux coûts sur l'année 2023 :

Parents	70%
Commune de Vich	30%

Pour Vich, ce sont 99 enfants qui ont bénéficié d'une place d'accueil dans le réseau des Toblerones en novembre 2023. En 6 ans, le nombre d'enfants de Vich accueillis et le nombre d'heures d'accueil au sein du RAT ont doublé.

Nombre d'enfants de Vich placés dans le réseau du RAT	Accueil collectif préscolaire	Accueil familial de jour	Accueil parascolaire collectif	Total
2017	20	23	0	43
2018	22	25	0	47
2019	20	25	0	45
2020	22	27	24	73
2021	26	21	33	80
2022	23	20	46	89
2023	27	15	57	99

Pour Vich, nombre d'heures par type d'accueil Année	Accueil collectif préscolaire	Accueil familial préscolaire	Accueil parascolaire collectif	Accueil parascolaire familial	Total
2017	23'008	18'507		3'265	44'780
2018	24'975	20'604		6'467	52'046
2019	26'200	17'090		5'537	48'827
2020	27'149	19'389	3'645	5'083	55'266
2021	36'192	17'140	13'146	5'851	72'329
2022	38'099	5'386	21'811	7'044	72'340
2023	45'696	6'011	32'499	5'308	89'514

## Unité d'accueil parascolaire

À la rentrée 2022-2023, l'UAPE Les VichKings a étendu ses horaires d'accueil. Elle est désormais ouverte du lundi au vendredi, ainsi que pendant quatre semaines de vacances scolaires. Une démarche saluée par les parents des enfants fréquentant la structure.

48 enfants sont accueillis chaque après-midi, quatre après-midi par semaine. Les mercredis après-midi enregistrent une belle fréquentation (un peu plus de 10 enfants qui bénéficient de ces horaires étendus). L'accueil du matin avant l'école a été fréquenté par une dizaine d'enfants en 2023.

La formation continue est désormais omniprésente au sein de l'UAPE. Près de la moitié du personnel éducatif a eu l'occasion de parfaire ses connaissances. Celle-ci a un impact extrêmement positif sur l'ensemble des acteurs évoluant au sein de la structure. La qualité d'accueil atteint aujourd'hui un haut niveau, qui semble bien parti pour perdurer.

UAPE-Les VichKings	Année	2020	2021	2022	2023
Nombre d'heures d'accueil		4'689	16'589	25'204	36'946
Nombre d'enfants accueillis		24	43	53	64



## XXIV. DEFENSE INCENDIE

En 2023, la participation de Vich aux charges du SDIS Gland-Serine était de CHF 38'492, au lieu des CHF 43'127 portés au budget, soit un gain de CHF 4'635 pour la Commune. La participation totale des Communes s'élevait à CHF 613'071, soit CHF 68'470 de moins que budgété pour la même année.

Le total de charges du SDIS Gland-Serine pour 2023 s'élevait à CHF 847'182, soit CHF 51'459 de moins que budgété.

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu en mars et en septembre 2023 et neuf séances du CODIR se sont déroulées dans les locaux de la caserne à Montoly.

Le rapport annuel de fin d'année sur les activités 2023 a eu lieu le 26 janvier 2024 à Le Vaud.

Le concours des FVSP s'est déroulé le 6 mai 2023 à la Vallée de Joux et 7 équipes du SDIS y ont participé. A noter encore que les 30 ans de la caserne ont été fêtés le 30 septembre.

Le SDIS a comptabilisé 140 interventions qui ont nécessité 1'383 heures (1'165 en 2022). Le nombre d'interventions à Vich fut au nombre de 6, comme en 2022.

Le SDIS Gland-Serine comptait 101 sapeurs (21 femmes/80 hommes) à fin 2023, soit une augmentation de 1 sapeur par rapport à 2022. Pour notre commune, on peut relever que depuis 2021, M. Luigi Longhi officie comme président du Conseil intercommunal. A noter encore que deux citoyens vichois ont fêté des jubilaires en 2023 dans le corps des sapeurs-pompiers : 20 ans pour Mme Jessica Sutter et 25 ans pour M. Fabrice Sutter.





## CONCLUSION

Nous vous remercions de votre attention et espérons que la lecture de ce rapport a permis aux membres du Conseil communal de prendre connaissance des multiples tâches incombant à l'exécutif et à l'administration communale et d'apprécier dans son ensemble l'activité 2023 de la Commune.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire municipale



Patricia Audétat